

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

DESCRIPTION DE FONCTION

1. TITRE : Technicien en électronique

DATE : 14-05-96

CATÉGORIE : C

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION :

Sous la direction de son supérieur immédiat, effectue des travaux techniques visant à assurer le bon fonctionnement et l'installation d'appareils et d'équipement électronique, audiovisuel, informatique et de télécommunication. Fournit le support technique requis par les usagers, les départements et/ou les services.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES :

1. Effectue les opérations d'entretien, d'installation, de calibrage, de réparation et/ou de modification des équipements, notamment : les micro-ordinateurs, les terminaux, les appareils périphériques, les appareils téléphoniques, les équipements audiovisuels; collabore avec les compagnies fournisseurs, s'il y a lieu.
2. Dresse des schémas et s'il y a lieu, des plans et devis pour les travaux à effectuer ou pour répondre à des besoins spécifiques.
3. Tient à jour l'inventaire des équipements, des pièces de rechange, instruments et outillage dont il est responsable et prépare les commandes nécessaires au renouvellement du matériel.
4. Prépare des rapports et statistiques sur la performance et la défectuosité des équipements et appareils.
5. Effectue les contacts auprès de diverses compagnies et fournisseurs afin de recueillir les informations nécessaires pour le renouvellement du matériel ou l'acquisition de nouveaux équipements et fait des recommandations à son supérieur.
6. Effectue les tâches prévues à la fonction de technicien en production.
7. Peut être appelé à initier au travail les nouveaux techniciens en électronique, à diriger du personnel de soutien, à collaborer à son entraînement, à répartir le travail, à en vérifier l'exécution et, à la demande du notateur, à donner son avis lors de la notation.
8. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

9. La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par une personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la catégorisation.

4. QUALIFICATIONS REQUISES :

1. Scolarité : Diplôme d'études collégiales en électronique ou l'équivalent.
2. Expérience :
3. Autres :